

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

### **34. ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU COUP DE POUCE EGALITE 2020**

#### Exposé :

Dans le cadre du plan d'action égalité femmes-hommes voté au Conseil municipal du 3 octobre 2019 et au travers de ses politiques publiques, la Ville souhaite soutenir les initiatives en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations.

Le dispositif « Coup de pouce égalité » a ainsi été proposé à l'ensemble des associations ayant un siège social à Quimperlé. L'action doit être nouvelle et se dérouler sur le territoire de Quimperlé.

L'association **Le Dojo des 3 Rivières** a présenté un dossier : dans le cadre de l'édition 2021 de « Sous les paupières des femmes », le Dojo des 3 Rivières souhaite organiser un atelier gratuit d'initiation à la self-défense, réservé aux femmes dès l'âge de 13 ans.

#### Proposition :

Pour la réalisation de ce projet, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder le versement d'une aide financière de 500€ au Dojo des 3 Rivières.

*Avis favorable de la commission Vie Associative du 17 novembre 2020*

*Avis favorable de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 9 décembre 2020*

Décision : **Adopté à l'unanimité.**



Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-34161220-DE

